

Le mot du préfet

Même si les principaux indicateurs de pression épidémique manifestent une tendance légère à la baisse, la situation reste tendue, d'une part dans l'Est du département où plusieurs communes, après Draguignan, présentent des taux d'incidence extrêmement élevés, traduisant en cela une circulation du variant anglais sur une grande partie de l'arrondissement de Draguignan, d'autre part dans les hôpitaux dont les taux d'occupation, notamment dans les services de réanimation, ont amené à adapter leur fonctionnement.

Face à cette situation, le dépistage est plus que jamais nécessaire et doit être systématiquement encouragé. Il est navrant de constater que les efforts en ce domaine qui ont été réalisés sur la Dracénie ont été peu récompensés par une fréquentation décevante des différentes structures de dépistage.

Les mesures barrières doivent être plus que jamais appliquées. Compte tenu de la hausse rapide du taux d'incidence dans plusieurs communes, le port du masque est rendu obligatoire sur le territoire de Cœur de Var.

Par ailleurs, le département va voir ses capacités de vaccination augmenter avec le renforcement de trois centres et la création de quatre nouveaux.

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

➔ INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 16 FÉVRIER 2021

	S52 21/12 27/12	S53 28/12 03/01	S1 04/01 10/01	S2 11/01 18/01	S3 18/01 24/01	S4 25/01 31/01	S5 01/02 07/02	S6 08/02 14/02
Nombre de tests réalisés	51 850	34 713	41956	44568	45783	46906	46894	44732
Nombre de tests positifs	1782	2026	3072	3156	3726	3601	3270	3002
Taux de positivité	3,40 %	5,80 %	7,30 %	7,10 %	8,10 %	7,70 %	7,20 %	6,70 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	166	189	286	294	347	334	315	280

➔ INDICATEURS SANITAIRES

- **Nb de décès** en établissement de santé : **831**
- File active des **patients hospitalisés en unité conventionnelle** : **275**
- File active des **patients hospitalisés en réanimation** : **65**

➔ CLUSTERS

Le nombre cumulé de clusters signalés continue d'augmenter : **468** dont **133** en cours d'investigation.



Retrouvez le point de situation quotidien l'ARS pour la région PACA sur :
<https://www.paca.ars.sante.fr/liste-communiques-presse#>

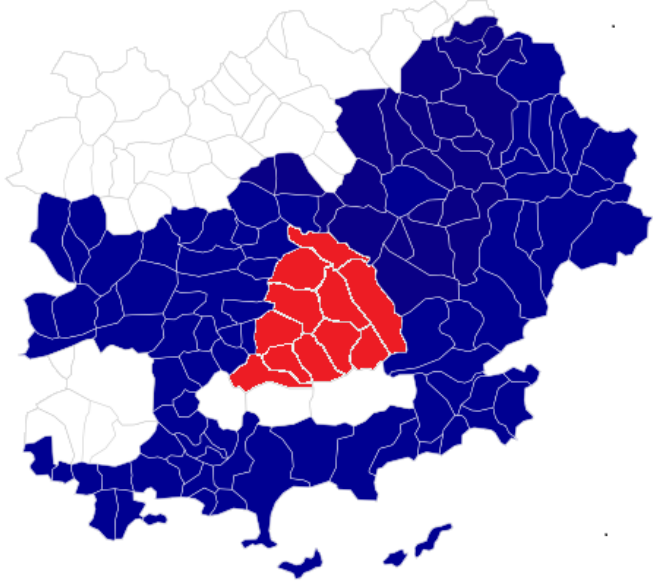


PORT DU MASQUE

Face à une circulation toujours active du virus dans le département du Var, et notamment des variants anglais, sud-africain et brésilien, **l'obligation du port du masque dans tous les lieux publics est étendue aux 11 communes de la communauté de communes Cœur du Var à compter du jeudi 18 février : Besse-sur-Issole, Cabasse, Carnoules, Le Cannet-des-Maures, Flassans-sur-Issole, Gonfaron, Le Luc-en-Provence, Les Mayons, Pignans, Puget-Ville, Le Thoronet.**

Ces communes rejoignent les 101 communes déjà concernées, portant à 112 le nombre de communes où le port du masque est désormais obligatoire, et ce jusqu'au lundi 15 mars 2021 inclus.

Pour rappel, le port du masque est aussi obligatoire sur l'ensemble des marchés du département, jusqu'au lundi 15 mars 2021 inclus.

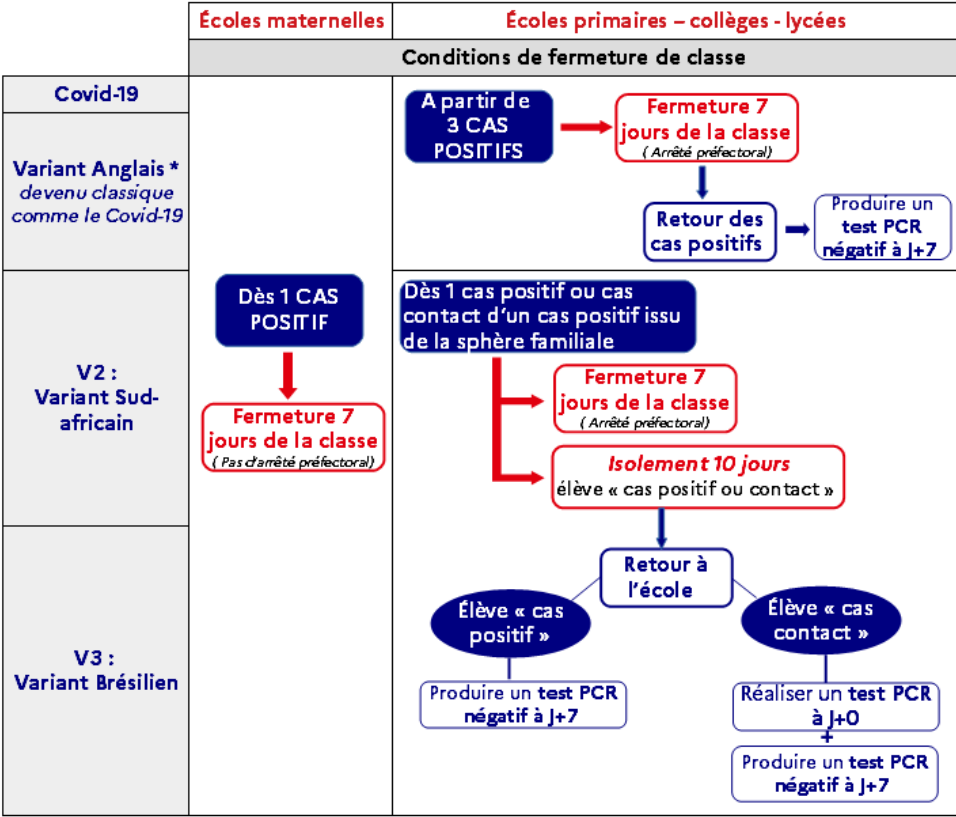


Le port du masque est un des gestes barrières essentiel pour se protéger et protéger les autres. Il est obligatoire dans tous les lieux clos et les situations pour lesquelles les mesures de distanciation ne sont pas possibles.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 € et, en cas de récidive dans les 15 jours, à une **amende de 200 € qui peut être majorée à 450 €.**

PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES ECOLES

Le protocole sanitaire renforcé dans les écoles, applicable depuis le lundi 15 février, prévoit la réalisation d'un contact tracing dès le signalement d'un cas (covid et variants), ce qui était déjà le cas dans le Var. Par ailleurs, les conditions aux mesures de fermeture évoluent :



LA TREVE HIVERNALE

Face à la crise sanitaire, la trêve hivernale des expulsions locatives est repoussée de deux mois. Elle prendra fin le 1^{er} juin 2021 au lieu du 1^{er} avril 2021. Cette prolongation vise à maintenir dans leur logement les personnes menacées d'expulsion locative. Dans le même temps, les propriétaires concernés seront indemnisés.

À noter, certaines personnes ne sont pas protégées par la trêve hivernale :

- les personnes bénéficiant d'un relogement correspondant à leurs besoins familiaux ;
- les squatteurs occupant un domicile qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire ;
- les squatteurs occupant un garage ou un terrain. Dans ce cas, le juge qui prononce l'expulsion peut décider de supprimer la trêve hivernale ou d'en réduire la durée ;
- l'époux dont l'expulsion du domicile conjugal a été ordonnée par le juge aux affaires familiales dans le cadre de l'ordonnance de non-conciliation d'une procédure de divorce ;
- l'époux, partenaire de Pacs ou concubin violent dans le couple ou sur un enfant dont l'expulsion du domicile familial a été ordonnée par le juge aux affaires familiales dans le cadre d'une ordonnance de protection.

Plus d'informations en cliquant [ICI](#)

VACCINATION



OUVERTURES DE NOUVELLES LIGNES DE VACCINATION

À compter du lundi 22 février, les centres de vaccination de **Toulon, Hyères et La Seyne-sur-Mer** disposeront d'une ligne de vaccination supplémentaire chacun, soit la capacité de vaccination d'une cinquantaine de personnes supplémentaires par jour et par centre.

De nouvelles plages de rendez-vous sont disponibles sur la plateforme www.doctolib.fr à compter du mercredi 17 février pour ces 3 centres.


OUVERTURES DE 4 NOUVEAUX CENTRES DE VACCINATION


Dans les premiers jours de mars, quatre nouveaux centres de vaccination ouvriront à **Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, La Londe-les-Maures, Fayence et Saint-Raphaël**, venant rejoindre les dix autres centres déjà mis en place à savoir Toulon, Brignoles, Draguignan, Fréjus, Hyères, Grimaud, La Seyne-sur-Mer, La Garde, Le Luc-en-Provence et Aups.


Centres de vaccination

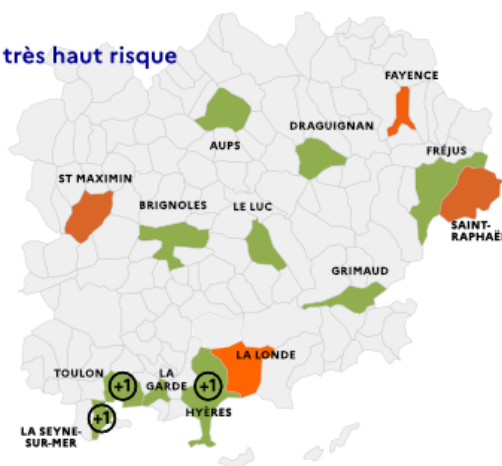
Personnes de +75 ans
Patients vulnérables à très haut risque



 Nb de lignes supplémentaires de vaccination

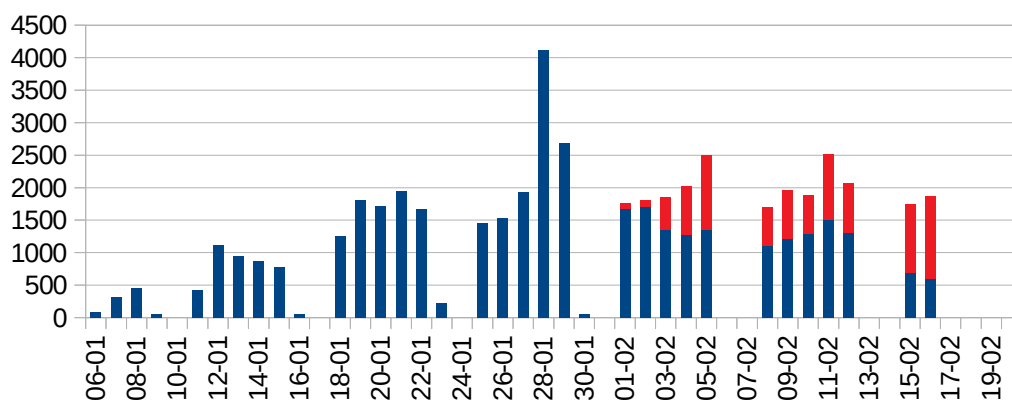
 Nouveaux centres de vaccination à destination des personnes de + de 75 ans hors Ehpad ouverts à compter du 22 février

 Centres de vaccination à destination des personnes de + de 75 ans hors Ehpad déjà ouverts



Lignes supplémentaires	CENTRE DE VACCINATIONS			Pour prise de RDV pendant l'ouverture du centre
	Commune	Adresse	Horaires ouverture	
	Aups	Foyer des jeunes Romano Place Frédéric Mistral	Mardi, mercredi et jeudi de 11h à 16h	04 94 70 96 53 (ouvert de 8h à 12h et 13h30 à 17h)
	Le Luc-en Provence	Espace culturel Jean-Louis Dieux Rue Pierre Gaudin	Lundi au vendredi 9h-17h	04 23 12 01 35
	La Garde	Salle Justin MUSSOU 1131 avenue Baptistin Autran	Lundi au vendredi 9h-17h	04 94 48 22 35
	Toulon	Gymnase du port marchand rue Robert Schuman	Lundi au vendredi 9h-17h	0 800 80 80 83
+1	Brignoles	Centre de tir à l'arc 90 chemin des Archers	Lundi au vendredi 9h-17h	04 94 86 15 95
	Draguignan	Complexe Saint-Exupéry Gymnase Coubertin-Place de la Paix	Lundi au vendredi 9h-12h15 13h-17h	04 830 830 85
	Fréjus	Base nature espace Caquot 1196 boulevard de la Mer	Lundi au vendredi 9h-17h	04 94 51 91 60
+1	Hyères	Forum du casino 3 avenue Ambroise Thomas	Lundi au vendredi 9h-17h	0 800 08 34 10 Nouveau numéro à partir du 22 fév. 04.22.14.64.51.
	Grimaud	Complexe sportif des Blaquières - RD 61	Lundi au vendredi 9h-17h	06 15 16 91 33
+1	La Seyne-sur-Mer	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin	Lundi au vendredi 9h-17h	04 94 06 96 00

LES CHIFFRES DE LA VACCINATION



Au 16 février au soir,
40524 personnes ont été vaccinées depuis le 6 janvier
8614 personnes ont reçu la 2^{ème} injection soit au total
49 138 injections ont été prodiguées.

Les points de situation quotidiens sur la vaccination contre la COVID-19 : nombre total de personnes vaccinées en France ainsi que le détail région par région sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/article/points-de-situation-vaccination>

Retrouvez toutes les informations sur COVID-19 sur le site : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24, 7j/7 : 0 800 130 000

Un numéro vert d'information en PACA a été mis en place par l'ARS (Agence régionale de Santé) 7j/7, de 9h à 19h : 0 800 730 087